

# Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault



Trimestriel Janvier 2018 - N°109 - 1 €

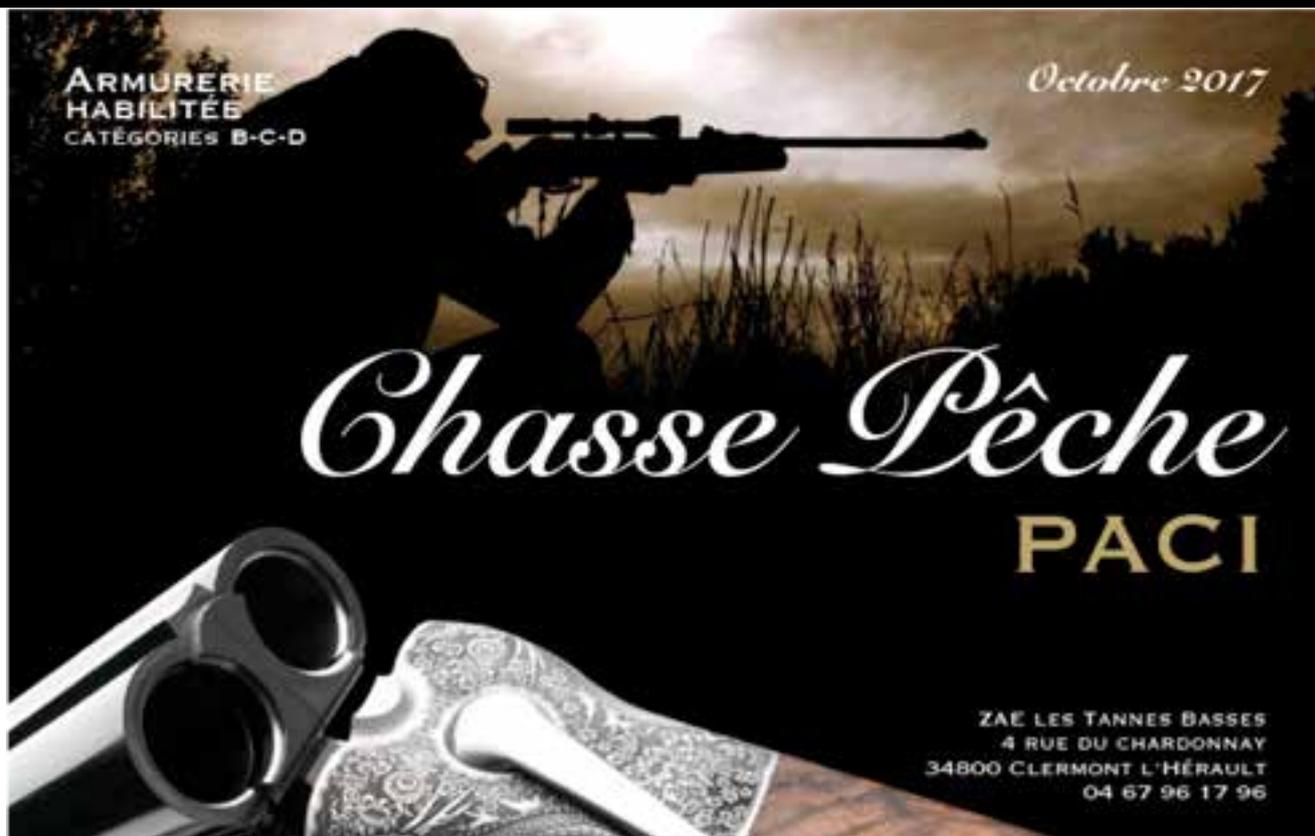
**Le dresseur Lunellois  
Rémy Ribes  
Champion du Monde**



**La chasse  
dans la métropole  
de Montpellier**



**Les chasseresses  
d'Occitanie**



# Chasse Pêche Paci

A Clermont l'Hérault

S'agrandit pour avoir 700 m<sup>2</sup> de surface de vente  
et modernise sa façade





## Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE  
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT  
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE  
11 RUE ROBERT SCHUMAN  
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX  
Tél. : 04 67 42 41 55  
Fax : 04 67 42 66 17  
E-mail : contact@fdc34.com  
(Association loi 1901)

Représentant l'Association et  
Directeur de la Publication :  
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :  
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Impression :  
Impact imprimerie  
483 ZAC des Vautes  
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0719G85520  
ISSN : 0997-685 X  
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos  
et des textes interdite

Ressources graphiques page 23 :  
Freepik.com Kjpgarqeter/Macrovector



Les propositions de réformes de la chasse française émises par la Fédération Nationale des Chasseurs lors de la campagne de la présidentielle sont vitales pour nos fédérations. Dans les tuyaux, 22 mesures, parmi lesquelles l'examen du permis de chasser qui serait entièrement sous la responsabilité des fédérations ainsi qu'une redistribution de la redevance. Dès lors, les fédérations seraient confortées, tant sur le plan pédagogique que financier, ce qui n'avait pas été le cas après la loi chasse de juillet 2000.

Lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron était venu à l'AG de la FNC nous assurer de sa totale bienveillance. Où en est-on six mois après ? Le Président de la FNC Willy Schraen a demandé audience au Président de la République. Espérons qu'il sera reçu et qu'il obtiendra des assurances pour pérenniser notre loisir.

Car la chasse ne doit pas être considérée comme une variable d'ajustement. Les chasseurs insufflent à l'économie, à la société et à la nature une valeur totale de 7 milliards d'euros (étude BIPE 1 et BIPE 2) : 3,9 milliards d'euros à l'économie et 2,9 milliards d'euros de services écosystémiques.

Aménagement du territoire, restauration de la biodiversité, entretiens paysagers, animations dans les villages, participations aux fêtes traditionnelles, éducation à la nature... autant d'aspects quantifiés qui révèlent au public le visage pluriel de la chasse française et de ses 528 000 bénévoles.

En région, cette fin d'année 2017 a été marquée par la naissance de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, consécutive à la fusion de la Fédération Régionale Midi-Pyrénées avec la Fédération Régionale Languedoc-Roussillon. Les équilibres ont été respectés et chaque président de fédération a trouvé sa place dans cette nouvelle structure, dont le siège social reste à Montpellier, dans la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche, qui s'affirme plus que jamais comme une vitrine du monde rural en milieu urbain.

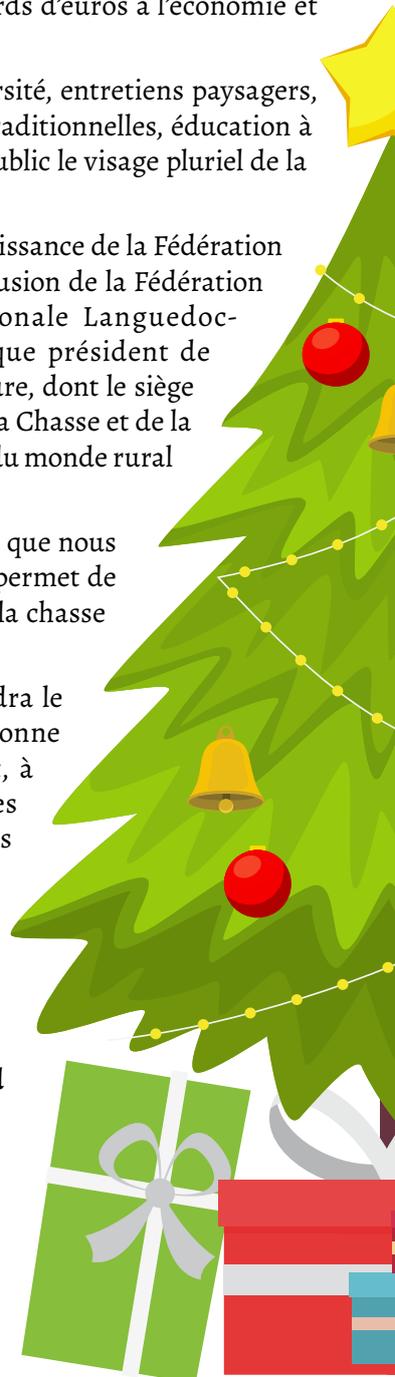
Dans notre département, je me réjouis de la convention que nous venons de signer avec le Conservatoire du Littoral, qui permet de sécuriser, sur la base d'un cahier des charges, l'accès à la chasse sur nos zones humides.

L'assemblée générale de notre fédération, qui se tiendra le samedi 7 avril 2018 à Saint-Gervais-sur-Mare, nous donne actuellement l'occasion d'une préparation en amont, à travers les réunions de secteurs, au cours desquelles chacun peut s'exprimer, afin d'évacuer les problèmes locaux qui ne peuvent pas être abordés lors de l'AG.

La saison de chasse est bien avancée, et même si les migrants se font un peu attendre, il nous reste encore quelques belles journées pour pratiquer notre passion, dans la convivialité et en toute amitié.

**Votre Président, Jean-Pierre Gaillard**

Le Président, les membres  
du Conseil d'Administration et  
le personnel de la Fédération vous  
présentent leurs meilleurs vœux.



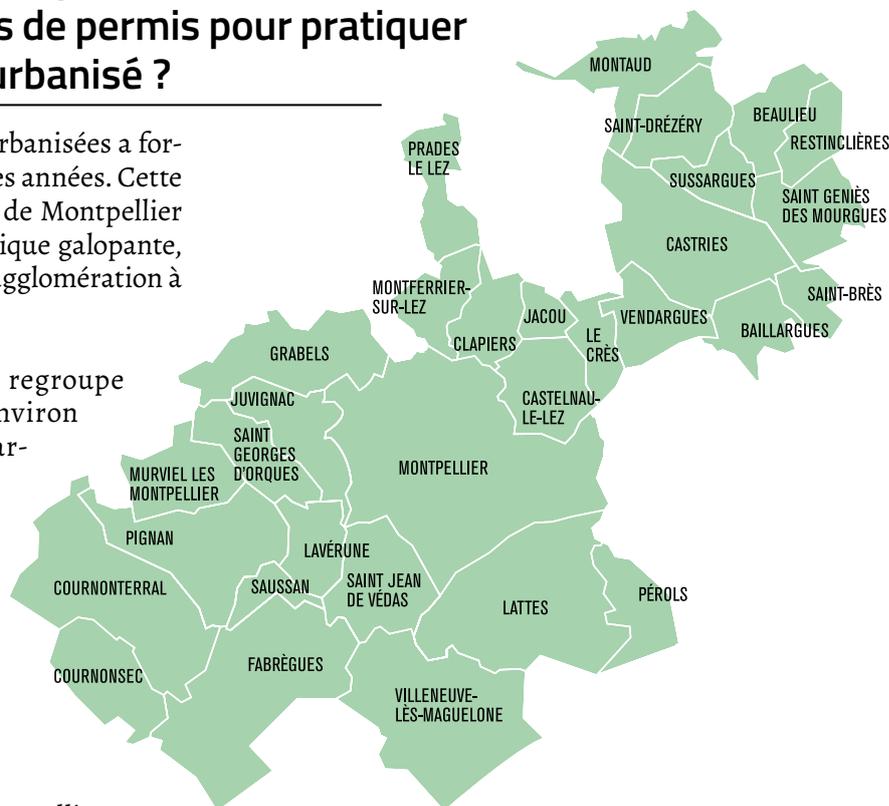
## La pratique de la chasse dans la métropole de Montpellier

**Avec près de 500 000 habitants concentrés sur 31 communes, Montpellier Méditerranée Métropole compte encore 2 600 chasseurs.**

**Comment font ces porteurs de permis pour pratiquer dans ce milieu fortement urbanisé ?**

Dans l'Hérault, la superficie des zones urbanisées a fortement augmenté durant ces 20 dernières années. Cette dynamique concerne surtout le secteur de Montpellier qui, du fait de sa croissance démographique galopante, est passée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 du statut d'agglomération à celui de métropole.

Montpellier Méditerranée Métropole regroupe 31 communes, sur une superficie d'environ 43 000 hectares dont une grande partie est mitée par des habitations et des infrastructures routières et ferroviaires qui cloisonnent l'espace naturel, au détriment des territoires chassables. L'organisation et la place de la chasse, la gestion des habitats et de la faune sauvage en sont passablement affectés.



### Des édiles proches des chasseurs

S'il n'y a pas de société de chasse à Montpellier et à Castelnaud-le-Lez, les 29 autres communes de la métropole en ont une. Philippe Saurel, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole n'est pas chasseur mais, précise-t-il « je ne

dédaigne pas une bécasse sur canapé ou en salmis ». Il nous a avoué que « selon un rituel bien établi, la "belle des bois" fait l'objet, chaque année, d'un repas organisé par un de ses ami ».



Philippe Saurel, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole : « notre partenariat avec la Fédération des Chasseurs de l'Hérault est gagnant/gagnant ».

On n'en saura pas plus, si ce n'est que Laurent Jaoul, Vice-Président de la métropole et maire de Saint-Brès est invité à ces agapes. Très connu dans les milieux cynégétiques, c'est lui qui a en charge la délégation "Chasse-Pêche" dans la métropole. A ce titre, il a récemment initié un partenariat avec la Fédération des Chasseurs pour la mise à disposition par la métropole de cages de reprise pour les sangliers, « *la seule façon de les capturer là où on ne peut pas les chasser en battue du fait de la proximité des habitations et des routes* » reconnaît le président fédéral Jean-Pierre Gaillard.



Laurent Jaoul, Maire de Saint-Brès, Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole en charge de la chasse.

Il est vrai que depuis quelques années, *sus scrofa* n'hésite pas à pénétrer en ville. Ses intrusions nocturnes dans les jardins ne sont pas du tout appréciées par les habitants qui, régulièrement, se plaignent en mairie. « *De plus, on constate régulièrement des accidents de la route dus aux sangliers* » complète Laurent Jaoul.

Pour Philippe Saurel, « *il était évident de réagir pour protéger les populations et les biens car les sangliers sont devenus un fléau sur ces territoires fortement urbanisés* ».

C'est vrai dans Montpellier intra-muros, qui compte 272 000 habitants, et dans les communes de la première couronne, très fortement urbanisées. Mais dans d'autres communes comme Castries, Prades-le-Lez ou Grabels (17 au total), il reste toujours de grands espaces chassables dans lesquels on traque la bête noire du 15 août au 28 février, à raison de 3 fois par semaine. La saison dernière, plus de 600 sangliers ont été tués en battue sur le territoire de la métropole.

### Une diversité des territoires

Ce territoire métropolitain a la particularité d'être à la connexion de plusieurs écosystèmes, révélant une

richesse environnementale qu'il convient de valoriser et de préserver. Ainsi, de la commune de Montaud, la plus au nord, avec ses vignes, ses bois et ses garrigues, à celle de Villeneuve-lès-Maguelone qui s'ouvre sur les zones humides lagunaires, la pratique de la chasse est bien différente. D'un côté on chasse le petit gibier de plaine et le sanglier, de l'autre c'est plutôt le gibier d'eau qui fait des adeptes.

Reste que du nord au sud et d'ouest en est de la métropole montpelliéraine, l'exercice de la chasse requiert une attention particulière en matière de sécurité. Car, ici plus qu'ailleurs, les porteurs de permis sont confrontés à un partage permanent du territoire avec tous les autres usagers de la nature.

« *On croise aussi bien des promeneurs que des gens qui font de la moto ou du quad* », explique Jacques, chasseur montpelliérain qui pratique à Montferrier-sur-lez. « *Ce n'est pas top pour le gibier, mais que voulez-vous* », poursuit-il fataliste, « *on fait avec, le tout étant d'être correct avec tout le monde* ».

Et d'ajouter en renvoyant chacun à ses responsabilités : « *Chaque chasseur se doit de devenir un ambassadeur de la courtoisie et de la sécurité, mais il ne faudrait pas que sous prétexte de sécurité, on limite la pratique de la chasse, comme c'est le cas dans certains secteurs de la métropole* ».

« *Et que dire enfin de certains médias qui sont tentés de faire jouer la sensiblerie de nos concitoyens au détriment des chasseurs, plutôt que de s'en tenir à une objectivité de bon aloi ? Ils ternissent tout simplement notre image* », s'indigne Jacques.

### EN CHIFFRES

**31** : c'est le nombre de communes qui compte la métropole montpelliéraine

**42 800** : c'est la surface en hectares de la métropole Montpelliéraine

**360** : c'est la surface en hectares de Saussan, la plus petite commune de la métropole qui ne compte que 23 chasseurs

**2 622** : c'est le nombre de chasseurs qui résident dans le périmètre de la métropole

**17** : c'est le nombre de carnets de battue accordé par la fédération dans le périmètre de la métropole

**605** : c'est le nombre de sangliers prélevés en battue la saison dernière dans le périmètre de la métropole

**Entre 50 et 70** : c'est l'estimation du nombre de sangliers prélevés en chasse individuelle dans le périmètre de la métropole

## Cultures faunistiques : La Région Occitanie partenaire des chasseurs



Dans le cadre de ses politiques de gestion de l'espace rural, le Conseil Régional d'Occitanie apporte chaque année son soutien aux fédérations de chasseurs pour l'implantation de cultures faunistiques. En 2017, plus de 3500 hectares de cultures faunistiques ont été subventionnées en région dont 435 hectares dans le département de l'Hérault.



*Des semences peu exigeantes et adaptées aux conditions du sol et du climat.*

En huit ans, ces subventions ont permis aux associations de chasse d'implanter plus de 12 000 hectares de légumineuses, de graminées céréalières et fourragères, et d'espèces fleuries.



*Des espèces fleuries attractives pour les insectes.*

Les cultures faunistiques favorisent la biodiversité tout en maintenant la potentialité agricole de l'espace rural. Cette aide annuelle de la Région Occitanie a permis de mettre en place 435 hectares de cultures faunistiques concernant 89 demandes.

### Conduite du dispositif

Dans son catalogue "Amélioration de la chasse", la Fédération des Chasseurs de l'Hérault offre la possibilité à toutes les sociétés de chasse adhérentes, de réaliser des aménagements favorables à la faune sauvage.

Ainsi, les sociétés de chasse qui le souhaitent peuvent procéder par gyrobroyage à des opérations de réouverture du milieu et de mise en place de cultures faunistiques sur des parcelles.

Pour mener à bien ce dispositif, les techniciens fédéraux sont chargés de collecter les prévisions de mise en cultures (coordonnées des personnes, identification des parcelles, surfaces concernées, précé-

dents culturaux et type de cultures souhaitées).

En tenant compte de ces données, ils réalisent des diagnostics de territoires et conseillent les intéressés sur le choix des parcelles, des surfaces, et des types de cultures à planter au printemps.

Au cours de l'été, ils procèdent au contrôle de la conformité des parcelles mise en place.

*Les cultures faunistiques, des aménagements en faveur de la faune.*



### QUEL ENTRETIEN POUR DES CULTURES FAUNISTIQUES ?

- ▶ Pas d'intervention sur les parcelles du 15 mars au 30 juillet, période de reproduction de la faune sauvage.
- ▶ Un entretien par fauche centrifuge, gyrobroyage centrifuge ou pâturage hors période sensible, tous les 2 ou 3 ans.
- ▶ Et bien sûr pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les cultures.

# En 2017, tous les projets fédéraux ont été soutenus

## Les chasseurs et les pêcheurs ont bénéficié de 1,3 million d'euros de subvention du Conseil Régional.

Élu conseiller régional en 2010 pour un premier mandat sur la liste de Georges Frêche, dans la région Languedoc-Roussillon qui comptait 5 départements, Ferdinand Jaoul a été réélu en 2015 sur la liste de Carole Delga, en région Occitanie qui compte 13 départements.

« En Languedoc-Roussillon, nous étions 160 000 chasseurs et pêcheurs, en Occitanie nous sommes 345 000 », s'empresse de nous faire remarquer l'élu régional. « Et même si mathématique et politique n'ont jamais fait bon ménage, chasseurs + pêcheurs = électeurs », ajoute-t-il.

### Le gardien du temple

Contre sa participation sur la liste Frêche en 2010, puis sur celle de Delga en 2015, ce défenseur patenté de la chasse et de la pêche a su habilement négocier ce potentiel électoral en passant des accords politiques. Accords par lesquels, le président de région (aujourd'hui la présidente) se sont engagés à soutenir les fédérations de chasse et de pêche.

Et c'est en véritable "gardien du temple" que Ferdinand Jaoul porte la voix des chasseurs et des pêcheurs, sur ce territoire d'Occitanie aussi grand que l'Autriche, et dans une assemblée régionale qui compte 158 élus. « Sans problème »,

reconnait-il, « Carole Delga est dans la lignée de Georges Frêche, elle tient ses engagements ».

L'objectif de la majorité régionale, à laquelle il appartient, est d'accompagner des projets et des actions mises en œuvre par les fédérations pour maintenir la qualité des territoires, pour mettre en valeur la biodiversité, mais aussi pour développer l'activité économique des espaces ruraux. « La chasse et la pêche entretiennent les liens sociaux, culturels, économiques et environnementaux en milieu rural » estime l'élu régional.

### Le bilan en 2017

Parmi les dossiers les plus importants subventionnés en 2017 par la région Occitanie aux fédérations de chasseurs, l'implantation de plus de 3 500 hectares de cultures faunistiques, le développement de la filière de valorisation de la venaison, celui du concept tourisme-chasse. Certains dossiers tels que l'aménagement des trames verte et bleue, la gestion des zones humides, ont non seulement été aidés par la région, mais ont aussi donné accès aux fonds européens FEDER, qui relèvent désormais de la compétence régionale.

Concernant les pêcheurs, la région a subventionné des travaux de restauration de berges, des plans de gestion piscicole, des améliorations de mise à l'eau, des suivis hydrauliques, des évaluations de frayères, des créations de postes à mobilité réduite, ainsi que de la signalétique sur certains plans d'eau.

« Nous avons aussi aidé les fédérations dans leurs investissements (centres de formation, locaux divers, chambres froides, aménagements de plans d'eau...) », complète Ferdinand Jaoul.

Enfin, en 2017, la région Occitanie a étendu ses trophées annuels "Chasse durable", aux pêcheurs.



Satisfait Ferdinand Jaoul, car lorsqu'il tire le trait sur l'année 2017, il a injecté 1,3 million d'euros de subventions en faveur de la chasse et de la pêche.

## DIVERSIFIER LES FINANCES FÉDÉRALES

Les aides régionales permettent aux fédérations de s'engager sur des projets qu'elles auraient eu du mal à financer entièrement, dans la mesure où, depuis plusieurs années, les effectifs de chasseurs diminuent ; alors que les missions des fédérations ont été étendues, consécutivement aux principales dispositions de la loi Voynet de juillet 2000 (indemnisation intégrale des dégâts de grand gibier, formations théorique et pratique de l'examen du

permis de chasser, guichet unique de validation...). Or, cette extension du champ de compétences des fédérations n'a pas été compensée financièrement par l'État. Il n'y a pas eu rétrocession d'une partie de la redevance sur les permis de chasser. Ce sont les chasseurs, et eux seuls, qui ont mis la main à la poche. « Malheureusement, plus vous faites payer les chasseurs, moins il y a de chasseurs », constate le Président fédéral Jean-Pierre Gaillard.

## Le Président de la République à l'écoute des chasseurs

Alors que Nicolas Hulot souffle le chaud et le froid, Emmanuel Macron confirme les engagements qu'il avait pris sur la chasse durant la campagne de la présidentielle.

Comme nous l'indiquions dans notre précédent numéro, le président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Willy Schraen, avait été reçu par Nicolas Hulot. « J'ai rencontré un ministre ouvert, prêt à évoquer tous les sujets, sans tabou. Les échanges ont été précis sur la réforme des statuts fédéraux comme sur celle du permis de chasser. Nicolas Hulot a considéré que ces adaptations étaient justifiées » a déclaré en substance Willy Schraen à sa sortie du ministère.

Mais après le fait divers d'un cerf réfugié dans un jardin qui a dû être abattu dans le département de l'Oise, Nicolas Hulot y est allé d'un tout autre couplet : « il faudrait ouvrir un débat de société sur ce type de pratique de chasse qui interroge de plus en plus l'opinion publique ». Le ministre de la Transition écologique et solidaire a même annoncé son intention « d'engager en 2018 une réflexion sur la condition animale en général », sans concertation avec la FNC, ni avec le monde agricole.

Le président de la FNC, Willy Schraen a considéré « qu'il était particulièrement choquant d'entendre le ministre d'État réagir de façon excessive sur un fait divers sans le moindre intérêt, et afficher dans les médias sa vision personnelle contre la chasse à courre au nom de la moralité, de pratiques d'un autre siècle et de la défense de la propriété privée ».

### Macron réitère ses engagements

Pour mettre un terme à cette polémique stérile, le président de la Fédération Nationale des Chasseurs, a pris contact avec le Président de la République. Lors d'un échange téléphonique très cor-

dial, Emmanuel Macron, a été direct et clair avec Willy Schraen. Il a confirmé « que les engagements pris au congrès de la FNC, devant l'ensemble des représentants du monde de la chasse, seraient tenus et qu'il n'était pas question d'ennuyer les chasseurs en remettant en cause un mode de chasse reconnu ».

Le Président de la République a aussi rappelé au Président de la FNC « que les chasses traditionnelles font partie du patrimoine de notre pays, elles ne nuisent en rien aux espèces que l'on chasse et elles sont le reflet des traditions d'un terroir et d'un mode de vie. » Il a été très clair sur le fait que la vénerie en faisait partie, et qu'il n'y avait aucune raison d'y porter préjudice.

Il a reconfirmé ses engagements tenus lors du congrès de la FNC sur le fait qu'il « veut qu'on laisse respirer ceux qui les pratiquent, car ce sont des chasses encadrées et réglementées ».

Pour conclure l'échange, le Président Emmanuel Macron a confirmé l'audience prochaine qu'il accordera à la Fédération Nationale des Chasseurs pour faire le point sur les réformes de bon sens déjà engagées et qui vont aboutir prochainement ;



Le Président de la République est originaire d'une région de chasse.

faire aussi le point sur la réforme globale souhaitée par la FNC et renforcer l'engagement des chasseurs dans la défense de la biodiversité ordinaire, comme cela a été le cas sur les néonicotinoïdes.

Depuis cet échange, un dialogue direct a été rétabli avec Nicolas Hulot, ministre de tutelle de la chasse française, et une rencontre devrait avoir lieu prochainement pour poursuivre les négociations sur les nombreuses réformes qui mobilisent la chasse française, sur la base des 30 propositions signées par François Patriat au nom de La République En Marche.

### LES CHASSEURS SE SOUVIENNENT

Lors du dernier congrès de la FNC, Emmanuel Macron avait considéré les chasseurs en ces termes :

« Je remercie les 500 000 bénévoles de la chasse qui donnent de leur temps au service de la gestion des territoires et des activités culturelles autour de la chasse. On a trop souvent découragé l'esprit d'initiative en France, dans l'entreprise mais aussi dans le monde associatif.



## Un site Internet dédié à la nature



« La faune et la flore en quelques clics ! »



[www.ekolien.fr](http://www.ekolien.fr)



Depuis son lancement, en octobre 2016, le site EKOLIEN, dédié à l'éducation à la nature, confirme son attractivité avec un référencement en première position sur Google, et 78 % de nouveaux utilisateurs. Depuis la rentrée scolaire 2017, le site s'est étoffé de 5 nouvelles vidéos et de 16 nouvelles fiches, que nous vous invitons à découvrir, soit au total 15 vidéos et 36 fiches sur les espèces et les milieux naturels représentatifs de la faune et de la flore de nos territoires.

Illustré par les documentaires du réalisateur Laurent Charbonnier et les photographies de notre confrère Dominique Gest, EKOLIEN s'appuie sur les connaissances les plus récentes sur les espèces animales et la diversité de nos espaces naturels et illustre les grands enjeux de leur préservation.

Les informations et les documents présentés sont adaptés à tous les publics mais surtout aux plus jeunes pour correspondre aux divers programmes scolaires. EKOLIEN permet de montrer et de démontrer à tous les publics, aux familles, aux jeunes l'importance de notre rôle et de nos actions dans le domaine de l'environnement.

Nous comptons sur chaque chasseur pour promouvoir EKOLIEN auprès de ses multiples contacts : enseignants, responsables municipaux, agriculteurs, forestiers, randonneurs, amis et collègues.

**Pour que notre volonté de devenir leader en matière d'éducation à la nature devienne une réalité cliquez et faites cliquer sur : [www.ekolien.fr](http://www.ekolien.fr)**

**ÉDUCATION - DÉBOURRAGE - DRESSAGE  
DE CHIENS D'ARRÊT**

**FRANCIS MAUDET**

- 7 fois Champion du Monde
- 12 fois Champion d'Europe
- 23 fois vainqueur de la Coupe de France

Mail  
[francis.maudet2@orange.fr](mailto:francis.maudet2@orange.fr)

Téléphone  
06 82 79 80 29

**CAZOULS-LÈS-BÉZIERS**  
34 370

SIRET : 781 670 897 0050

## Le colloque IUGB 2017 à Montpellier

Organisé au mois d'août dernier au Corum de Montpellier, le colloque de l'Union Internationale des Biologiste de Gibier a présenté les toutes dernières études et recherches s'intéressant aux relations entre l'homme et la faune sauvage, que ce soit sur le plan agricole, forestier, cynégétique, touristique, économique, écosystémique,...



Qu'il soit direct ou indirect, à court ou long-terme, l'impact des activités humaines sur la faune sauvage est souvent difficile à estimer. Évaluer ces effets permet une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les pratiques de gestion de la faune sauvage.

Ces relations ont été abordées sous deux aspects : l'impact des activités humaines sur les populations d'animaux sauvages, mais également les effets de la faune sauvage sur nos sociétés.

### Trois thématiques fortes

Trois thématiques ont été abordées lors de ce colloque :

► **Le suivi sanitaire de la faune sauvage** : à l'heure où les problématiques de grippe aviaire ou de saturnisme sont de plus en plus présentes, et à l'origine d'impacts économiques, écologiques et sanitaires conséquents, les études portant sur les maladies de la faune sauvage et les transmissions possibles à la

faune domestique ou à l'homme sont déterminantes.

► **La gestion adaptative des populations d'oiseaux d'eau** (prélèvements durables,...), nécessitant une collaboration avec les pays d'Europe mais également la Russie et certains pays d'Afrique.

► **Les conséquences engendrées par les surpopulations de sanglier** (équilibre écosystémique, dégâts et coexistence avec les activités humaines).

### Les travaux sur les galliformes

Enfin, autre moment important, l'IUGB a accueilli cette année le 14<sup>e</sup> colloque Perdrix.

Ce colloque a rassemblé tous les experts, scientifiques ou gestionnaires, travaillant sur les galliformes (perdrix, cailles, faisans, tétaras,...), espèces emblématiques ayant un fort attachement cynégétique, mais également des enjeux agricoles.



Au Corum de Montpellier, le maire de la ville, Philippe Saurel, a accueilli les congressistes.

Les sessions thématiques ont abordé l'écologie, la dynamique des populations, le statut de conservation, la génétique, la physiologie, l'élevage, et les aspects sanitaires relatifs à ces espèces.



Au centre le nouveau Directeur de l'ONCFS Olivier Thibault.



**Earl Les Violettes**

Les Violettes  
34800 LIEUX-CABRIÈRES

Téléphone : 04 67 88 13 65  
Portable : 06 14 76 60 18  
Messagerie : dhriv@wanadoo.fr

**Elevage de Gibier,  
depuis 1995.**

Perdre rouge (certification Antigen)  
Poisson de Colchide  
5 Hectares de grandes volières

Prix dignifié

Livraison à la demande



## Des conventions avec le Conservatoire du Littoral

Après une première convention signée en 2015 avec la FNC et la FRC Languedoc-Roussillon, le Conservatoire du Littoral vient de décliner son partenariat à l'échelon départemental avec la FDC de l'Hérault et à l'échelon local avec les sociétés de chasse de Palavas, Lattes, Mireval, Sète et Villeneuve-lès-Maguelone.

Au plan national, la convention signée en 2015 portait sur les 160 000 hectares répartis sur 720 sites qui constituent le domaine du Conservatoire. En Languedoc-Roussillon, sur les 13 600 hectares protégés par le Conservatoire du Littoral, 9 000 sont accessibles à la chasse par convention.

Idem dans l'Hérault, près de 2/3 du domaine sous la responsabilité du Conservatoire est à ce jour chassable. Quatre réserves de chasse et de faune sauvage (Méjean, Prés du Baugé, Etang de Vic et Salins de Frontignan) ont été arrêtées en concertation, totalisant plus de 360 hectares. Les modalités de régulation par la chasse des populations de gibier susceptibles de causer des dégâts, en premier lieu le sanglier, ont été clairement affirmées.

Les conventions qui viennent d'être signées, avec la Fédération des Chasseurs, l'Association des Chasseurs Palavasiens, l'Association des Chasseurs de Sète et celle de Lattes, le Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Mireval et celui de Villeneuve-lès-Maguelone, ont pour objet de définir des relations de travail renforcées aux niveaux départe-

mental et local, afin d'optimiser l'intégration et l'organisation de la chasse (pratique et gestion) avec les projets et actions de préservation et de valorisation des milieux naturels sur les sites du Conservatoire.

**Par tous moyens appropriés, les signataires associent leurs efforts et coopèrent notamment sur les thèmes suivants :**

### Préservation de la biodiversité

- ▶ La conservation de la faune sauvage et de ses habitats, des écosystèmes littoraux et lacustres ;
- ▶ L'optimisation d'un réseau de réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) fonctionnelles à l'échelle du département conformément à l'article L422-27 du Code de l'Environnement, en coordination avec les associations locales de chasse ;
- ▶ Le suivi et les études sur la faune sauvage et ses habitats, y compris sur les espèces chassables pour lesquelles les terrains du Conservatoire pourraient constituer des zones de refuge fonctionnelles ;
- ▶ La possibilité pour les chasseurs de contribuer à l'outil participatif "Visio littoral" ;

### Pratiques cynégétiques et prévention des dégâts de gibier

- ▶ La possibilité de mener des diagnostics cynégétiques locaux afin de mieux caractériser la pratique de la chasse, les populations d'espèces gibier et leurs habitats ;
- ▶ La mise en place et le maintien de pratiques cynégétiques durables et exemplaires ;
- ▶ La coordination des politiques de prévention et de maîtrise des dégâts aux cultures et aux récoltes, ainsi qu'à toutes autres formes de dégradations (Ex : dégâts des ragondins sur les ouvrages hydrauliques) causés par la faune sauvage (dans le périmètre des sites du Conservatoire).

### Communication et sensibilisation à l'environnement

- ▶ La sensibilisation des chasseurs aux modes de gestion conservatoire d'une part, des gestionnaires de sites et autres publics aux modes de gestion cynégétique d'autre part ;
- ▶ La communication sur des thèmes partagés par les deux organismes.



*La convention départementale signée par Mathieu Delabie délégué régional du Conservatoire du Littoral et Jean-Pierre Gaillard Président de la Fédération (photo de gauche).*

*Ont suivies plusieurs signatures de conventions locales avec les présidents des sociétés de chasse concernées (Gil Vignal de Palavas photo de droite)*



## Le label "Territoire de Faune Sauvage"

Pour montrer qu'une alternative est possible aux zonages de protection réglementaire mis en place par l'État au nom de la biodiversité (zonages dans lesquels la chasse est toujours mise en retrait), la Fédération Nationale des Chasseurs s'est associée avec la Fondation François Sommer et l'ONCFS pour promouvoir un label européen alternatif à Natura 2000, intitulé "Territoire de Faune Sauvage". Dans l'Hérault, le massif du Caroux-Espinouse est labellisé.

Développé depuis 2005 par l'ELO (European Landowners' Organisation), le label "Territoires de Faune Sauvage" est une initiative des propriétaires et gestionnaires fonciers européens ayant pour objectif de valoriser leur participation et contribution à la conservation de la biodiversité.

Le label est présent dans 17 états membres et représente plus de

180 territoires pour plus d'1 million d'hectares labellisés. En France, plus de 28 000 hectares ont reçu le label depuis 2011, date de déploiement dans l'hexagone.

### Types de territoires

Tous les gestionnaires de territoires conciliant activités socio-économiques, conservation de la nature et usages tels que la chasse et la pêche, peuvent adhérer au label. Les

territoires peuvent être agricoles, forestiers, des zones humides...

Plusieurs types de territoires peuvent être ciblés : propriétés privées, regroupement d'exploitations, associations de chasse communales ou intercommunales de chasse, GIC, territoires des Fédérations et de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, etc.

### Objectifs pour le territoire

- ▶ Obtenir une reconnaissance publique à l'échelle régionale, nationale et européenne.
- ▶ Intégrer un réseau national et européen.
- ▶ Partager des méthodes de conservation et de gestion durable.
- ▶ A terme, faciliter l'accès à des financements pour soutenir ses actions favorables à la nature.

### Objectifs pour la Fédération

- ▶ Aller à l'encontre des politiques publiques de "mise sous cloche"
- ▶ Prouver que la cohabitation des activités humaines et de la biodiversité est possible
- ▶ Montrer des applications concrètes du principe de conservation par l'utilisation
- ▶ Démontrer le rôle clé des propriétés privées, de la chasse et de la pêche dans la conservation de la nature
- ▶ Lutter contre les idées reçues en illustrant l'action des chasseurs dans la gestion de l'environnement.

Pour une proposition de territoire, s'adresser à : [contact@territoiresdefaunesauvage.com](mailto:contact@territoiresdefaunesauvage.com)

### LE CAROUX-ESPINOUSE LABELLISÉ

Parmi les 14 territoires labellisés, le Massif du Caroux-Espinouse situé à l'extrême Nord-Ouest de notre département. D'une superficie de 20 000 hectares, il est reconnu comme un site naturel remarquable en raison de sa position géographique particulière.

En effet, le Caroux-Espinouse est un secteur de "moyenne montagne" à l'interface des influences atlantique et méditerranéenne ce qui lui confère des paysages variés. Cette hétérogénéité de sites lui permet d'accueillir une riche biodiversité inféodée à des milieux en mosaïque : zones humides, tourbières, plateaux, zones rocheuses, landes et forêts mixtes... Le Domaine a aussi un enjeu en matière d'études et d'expérimentations pour le mouflon méditerranéen.



Le label "Territoire de Faune Sauvage" allie biodiversité et activités humaines.



PREFET DE L'HERAULT



Montpellier, le 30 novembre 2017

A l'attention des présidents de diane  
et de chasses privées du département  
de l'Hérault

**Objet : Maintien de la pression de chasse au sanglier jusqu'au 28 février 2018**

Madame, Monsieur,

L'importance de la population des sangliers dans le département de l'Hérault est à l'origine de fortes tensions du fait des dommages et incidents qu'elle provoque (dégâts agricoles, collisions routières et ferroviaires, destructions de biens de particuliers et de collectivités, intrusions en zones urbaines). Malgré votre mobilisation qui s'est traduite par une augmentation significative des prélèvements au cours des dernières années (15 000 sangliers prélevés en 2006, plus de 20 000 en 2016), les dégâts aux cultures agricoles sont en forte hausse cette année.

Par courrier en date du 22 août 2017, nous vous demandions d'exercer une importante pression de chasse afin de limiter au maximum les dégâts aux cultures agricoles.

La réduction des dégâts de sangliers et la sécurité à la chasse sont les deux objectifs prioritaires de l'État et de votre Fédération départementale des chasseurs. Les équipes de chasse aux sangliers ont déjà montré leur capacité à se mobiliser sur cette problématique. **Les dégâts étant en forte hausse cette année, nous vous demandons de poursuivre et d'amplifier vos efforts de prélèvement sans sélectivité des tirs jusque fin février 2018 sur l'ensemble de votre territoire de chasse.** En complément, votre Fédération départementale s'implique fortement en matière de prévention des dégâts en mettant à disposition des agriculteurs du matériel de protection.

Si les prélèvements réalisés s'avèrent insuffisants et sont à l'origine de dégâts importants aux cultures, des régulations administratives seront mises en œuvre dans un objectif de réduction des populations.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur départemental des territoires  
et de la mer de l'Hérault,

**Mathieu GREGORY**

Le président de la fédération départementale  
des chasseurs de l'Hérault,

**Jean-Pierre GAILLARD**

## La chasse, pas qu'une affaire d'homme !

**De plus en plus nombreuses, les chasseresses d'Occitanie viennent d'éditer un guide incitatif à la pratique de la chasse par la gent féminine.**

Les femmes occupent de plus en plus de place dans le monde de la chasse. « *A l'examen du permis de chasser et dans les sociétés de chasse, la proportion de femmes est en constante augmentation* », se réjouit Régine Mathieu, membre du Conseil d'Administration de la Fédération de l'Hérault, « *notre stratégie étant de faire découvrir l'activité cynégétique à toutes celles qui le désirent en les formant et en les accompagnant* ».

En Occitanie, les fédérations viennent d'éditer, avec le soutien de la région, "Le guide de la future chasseresse". En préambule, ce fascicule explique qu'au même titre que les hommes, les femmes possèdent toutes les aptitudes requises pour pratiquer la chasse : le goût de l'aventure, le sens de l'observation, la ténacité, la motivation et surtout la passion.

Au fil des pages, on y découvre les activités cynégétiques, les différents modes de chasse, comment passer le permis de chasser, des exemples d'actions proposées aux chasseresses qui débouchent la plupart du temps sur des invitations à chasser partout dans la région. Plusieurs portraits de chasseresses viennent



compléter ce guide disponible à la fédération sur simple demande.

### LA CHASSE AU FÉMININ DANS LE DÉPARTEMENT

Dans l'Hérault, l'association "La Chasse au Féminin" a pour objectif de rassembler toutes les chasseresses pour des sorties en commun, aux cours desquelles elles partagent leur attrait pour la nature, le bonheur de parcourir un territoire, les émotions de la quête et de la prise du gibier. Pour Alexie Tisserand, présidente de l'Association, « *il s'agit de valoriser la chasse auprès des femmes, mais également de faire découvrir aux unes et aux autres différents modes de chasses* ». Contact : 06 74 73 34 28.



**Dans l'Hérault, les chasseresses se retrouvent tout au long de l'année : salon cynégétiques, sorties (brame du cerf), battues au grand gibier et prochainement journée "petit gibier". Elles chassent avec justesse et compétence prennent leur droit à l'égalité et participent ainsi à une cynégétique raisonnée et raisonnable. Nombreuse sont celles qui pratiquent leur passion en famille, avec la jeune génération qui y participe activement.**

**L'ACF34 s'exporte : des chasseresses d'autres départements (Ain, Dordogne, Cantal...) sont venues découvrir les chasses héraultaises. Vraiment, la chasse au féminin est une filière à explorer.**

**Groupe Facebook  Association de la Chasse au Féminin de l'Hérault.**

**Tél : 06 24 25 73 67. Mail : [chasse.feminin34@gmail.com](mailto:chasse.feminin34@gmail.com)**

## Chez les Jaumes, on chasse en famille

René, le père, affiche plus de 50 permis au compteur. Geoffrey, le fils, a validé son premier permis cette année. Et Sylvie, la mère, a bénéficié cette saison de la formule "chasse accompagnée".

En fin de saison dernière, nous avons rencontré Geoffrey Jaumes, qui n'était pas peu fier de nous présenter son premier tableau de chasse : 3 lièvres, 8 perdreaux et 21 lapins (voir notre numéro 106 de "La Chasse dans l'Hérault"). Il était lycéen à Montpellier et ne pouvait chasser que le dimanche ; avec le fusil de son père René, et en sa compagnie, puisqu'il n'avait que 15 ans et titulaire d'une attestation de "Chasse accompagnée".

Cette année, Geoffrey est apprenti chez les "Compagnons du Devoir" à Toulouse. Il ne chasse toujours que le dimanche, mais avec désormais un vrai permis en poche, puisqu'il a satisfait brillamment aux épreuves de l'examen du permis de chasser, en obtenant la note maximum, 21/21 aux épreuves pratiques, et 9/10 aux épreuves théoriques.

### Une affaire de famille

De telles performances cynégétiques ont probablement incité Sylvie, la mère de Geoffrey, à se lancer dans la pratique de la chasse, en optant à son tour pour la "chasse accompagnée". Cette formule ne présente que des



Geoffrey : « pas facile d'approcher les perdreaux dans les vignes » !

avantages. Elle est entièrement gratuite et idéale pour découvrir la chasse durant une saison. « Je me suis inscrite à une formation en m'adressant à la fédération », explique Sylvie Jaumes. « Je l'ai suivie au stand de tir de Poussan, on m'a délivré une autorisation de chasse accompagnée qui me permet de pratiquer la chasse en présence et sous la responsabilité civile d'un accompagnateur, titulaire depuis au moins 5 ans du permis de chasser, en l'occurrence mon mari ».

« On n'a droit qu'à une arme pour deux », reconnaît René, « mais après cinquante ans de chasse, je ne suis pas frustré, c'est plutôt un plaisir de transmettre ma passion ».

Avec un lièvre et un lapin à leur tableau de chasse d'ouverture, la famille Jaumes est revenue comblée.

Jean-Pierre Gaillard apprécie ce genre d'initiative qui « préfigure une chasse moderne, ouverte et accessible au plus grand nombre ». Le président de la Fédération lance un appel aux sociétés de chasse pour qu'elles accueillent gratuitement ces néo-chasseurs. « Si tout le monde joue le jeu, nous avons encore de beaux jours devant nous », conclut-il.



Sylvie, Geoffrey et René, le plaisir de chasser en famille.

### CHASSE ACCOMPAGNÉE

Idéale pour découvrir la chasse avant de passer l'examen du permis de chasser, la formule "chasse accompagnée" est accessible à partir de 14 ans et demi. Une formation pratique permet d'obtenir une autorisation délivrée gratuitement, pour un an et une seule fois par personne. (inscription sur [www.fdc34.com](http://www.fdc34.com) rubrique permis-chasse accompagnée).

## La capture des ragondins sur les berges de l'étang de l'Or

**Une convention entre le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo) et la Fédération des Chasseurs a été signée en 2012 afin de mobiliser les piégeurs pour capturer cette espèce invasive. En cinq ans, plus de 6000 ragondins ont été capturés.**

Le coup d'envoi de la sixième saison de piégeage du ragondin et du rat musqué sur les berges de l'étang de l'Or a été donné dernièrement à Lansargues, au siège de la l'association des chasseurs locaux, en présence du Président du Symbo Claude Barral, du président de la Fédération Jean-Pierre Gaillard, et des présidents des sociétés de chasse concernés.

Il s'agissait d'une part de faire le bilan des 5 saisons précédentes, et d'autre part de renouveler une partie du matériel mis à disposition des piégeurs (cages, gants, sacs de contention, gel hydro-alcoolique...).

### Un bilan éloquent

Depuis 2012, début de ce partenariat, 6469 ragondins ont capturés. Ce chiffre conséquent met en évidence le caractère invasif de cette espèce, qui creuse des ter-

riers dans les berges et à proximité des ouvrages d'art, causant d'importants dégâts aux digues et retenues d'eau et rendant difficile la gestion hydraulique des sites. Lesquels sont, rappelons-le, classés au titre de "Natura 2000" et font pour la plupart l'objet de contrats qui ont pour objectif la réhabilitation des connexions hydrauliques et l'amélioration de la gestion des niveaux d'eau.

### Méthodologie

La régulation du ragondin autour de l'étang de l'Or a débuté en 1998, faisait l'objet d'un programme pilote, financé par le Symbo et réalisé par l'Entente Interdépartementale de Démoustication Méditerranée (EID). Ce premier programme s'est achevé en 2011 avec un bilan de près de 9000 ragondins en 13 ans.

En 2012, un second programme a pris la relève. Il a mobilisé un réseau de chasseurs/piégeurs, en les incitant à la capture du ragondin par une prime à la prise. Pour chaque commune, le président de la société de chasse locale ou le piégeur a pour rôle de contrôler nominativement la collecte des ragondins, puis de les apporter à un des quatre centres de stockage en concertation avec le Symbo, pour le contrôle des prises. Le traitement et le transport des déchets vers le centre d'équarrissage (Apemax, Sud Ouest) sont pris en charge par l'établissement public France-Agrimer.

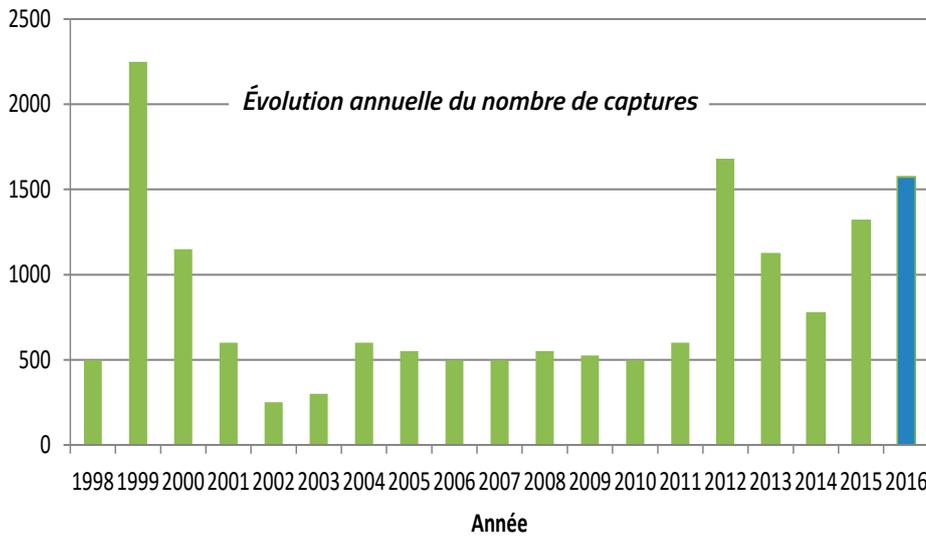
150 cages de capture ont été mises à disposition des piégeurs durant la première campagne de piégeage. Mais consécutivement à des vols et à des actes de vandalisme, ce matériel doit être complété chaque année. De son côté, le Conservatoire



*La remise du matériel aux piégeurs a eu lieu à Tartugiuière, au siège de la société de chasse "La Macreuse" de Lansargues, en présence de Claude Barral, Président du Symbo, et de Jean-Pierre Gaillard, Président de la Fédération.*

du Littoral, met également à disposition des cages pour augmenter la pression de piégeage sur les territoires lui appartenant. Un équipement spécifique (waderns, gants, ...)

est également remis à chaque piégeur. Une prime de 5 € par prise est versée par le Symbo aux piégeurs pour les dédommager.



*A noter que près de 9000 ragondins ont été capturés par l'EID entre 1998 et 2011. Depuis 2012, avec la mise en place du partenariat Symbo/FDC/FRC, ce sont 6469 ragondins qui ont été capturés par les piégeurs.*



*La saison de piégeage débute à partir du mois de novembre du fait de la disponibilité des piégeurs, de l'activité cynégétique et de l'assèchement des zones humides en période estivale. Le pic des captures se situe en janvier et février, et la fin de saison en juin.*

## MIEUX CONNAÎTRE LE RAGONDIN

Le ragondin est originaire d'Amérique du Sud. Il a été introduit en France au XIX<sup>e</sup> siècle pour la pelletterie. A la fin des années 1930, l'élevage n'étant plus rentable, les animaux ont été relâchés dans la nature où ils se sont rapidement acclimatés. C'est un mammifère de l'ordre des rongeurs. De grande taille (70 centimètres à un mètre, pour un poids adulte avoisinant les six kilos), son corps est recouvert d'une épaisse fourrure imperméable et se terminant par une queue cylindrique écaillée. C'est une espèce très prolifique, la femelle a deux ou trois portées par an, de cinq petits en moyenne. Les jeunes atteignent leur maturité sexuelle vers six mois. Dans la nature, un ragondin peut vivre quatre ou cinq années. Aujourd'hui, le ragondin est présent sur tout le territoire national. Ses prédateurs naturels (caïman, jaguar) sont absents mais le renard, le putois et certains rapaces peuvent exercer une prédation sur les jeunes ragondins. Hors de l'eau, le Ragondin peut résister à des températures très basses, mais les périodes de gel prolongé en hiver peuvent diminuer fortement les populations.

De par son mode de vie et sa capacité d'espèce invasive, le ragondin influence et transforme considérablement son habitat. Il est ainsi classé parmi les nuisibles dans plusieurs pays européens, dont la France. Ses principaux dommages sont :

- ▶ La dégradation des berges favorisant leur érosion progressive ;
- ▶ La fragilisation des ouvrages hydrauliques par le réseau de galeries ;
- ▶ Les dégâts causés aux cultures (céréales, maraîchage, peupleraies...) ;
- ▶ Les menaces sur certaines espèces végétales par surconsommation ;
- ▶ La destruction des nids d'oiseaux aquatiques ;
- ▶ La transmission de maladies telles que la douve du foie ou la leptospirose ;
- ▶ Le caractère herbivore de l'espèce est probablement responsable d'une altération des ceintures de végétation aquatique, avec des conséquences importantes sur l'habitat de l'avifaune aquatique.

Il a ainsi été classé en tête des 10 espèces exotiques les plus nuisibles d'Europe.

Les principales méthodes de destruction sont le tir (arme à feu ou arc) et le piégeage, qui reste la solution la plus efficace, surtout lorsqu'il est coordonné entre plusieurs communes pour couvrir une zone humide délimitée, ou mieux, un bassin versant, ce qui est le cas de l'étang de l'Or.



*Le ragondin, une espèce invasive originaire d'Amérique du Sud.*

## Le PMA bécasse des bois, un outil de gestion incontournable

**Après 5 années d'application, le PMA Bécasse ne fait plus réellement débat. Une large majorité de responsables cynégétiques a accepté cet outil de régulation des prélèvements, et le considèrent comme un des éléments de gestion pour cette espèce, très prisée par les chasseurs.**

La dernière enquête sur les tableaux de chasse qui s'est déroulé lors de la saison 2013/14 a estimé les prélèvements annuels de bécasses à 736 000 oiseaux. Ce chiffre place cette espèce au troisième rang des oiseaux migrateurs purement sauvages, derrière le pigeon ramier (4 926 000) et la grive musicienne (1 430 000).

Le dispositif mis en place en France pour la régulation de la pression de chasse sur la bécasse reste unique en Europe, et constitue un exemple aux yeux de tous les acteurs environnementaux. Tous les responsables cynégétiques l'ont bien compris et leur volonté de poursuivre dans cette voie demeure le meilleur garant d'une chasse durable pour cette espèce.

### Rappel réglementaire

Un arrêté ministériel du 31 mai 2011 (J.O. du 17 juin 2011) a fixé un prélèvement maximal autorisé (PMA) de 30 bécasses des bois par chasseur et par saison de chasse sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre du Code de l'Environnement, notamment les articles L. 423-4, 425-14 et 15 et R. 425-18 à R425-20.

L'arrêté préfectoral complète cet arrêté ministériel en imposant un PMA journalier de 3 bécasses et un PMA hebdomadaire de 6 bécasses.

Chaque chasseur de bécasse est muni d'un carnet de prélèvement unique et personnalisé qu'il doit obligatoirement retourner à la Fédération, au plus tard le 30 juin. A défaut, un nouveau carnet ne

pourra lui être remis pour la saison de chasse suivante.

A l'endroit même de sa capture et avant tout transport, chaque oiseau prélevé doit être marqué à l'aide d'un dispositif de marquage fixé à la patte. Chaque prélèvement est simultanément enregistré sur le carnet de prélèvement du chasseur.



*A l'endroit même de sa capture et avant tout transport, chaque oiseau prélevé doit être marqué à l'aide d'un dispositif de marquage fixé à la patte.*

Les informations collectées et saisies par chaque fédération départementale des chasseurs sont communiquées à la Fédération nationale des chasseurs et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. L'arrêté ministériel stipule dans son article 7 que « Pour l'application du dernier alinéa du III de l'article R 425-20 du Code de l'Environnement, le bilan annuel comprend notamment :

- ▶ un bilan relatif à la distribution et à la collecte des carnets de prélèvement et de marquage ;
- ▶ la quantification des prélèvements de Bécasse des bois ;
- ▶ le prélèvement moyen et la répartition statistique par chasseur ;
- ▶ la répartition de l'échelonnement des prélèvements au cours de la saison de chasse. »

### Analyse des données

Pour la saison 2015/2016, les résultats présentés par l'ONCFS concernent l'ensemble des départements.

Au total, 764 311 carnets de prélèvements ont été distribués et 350 861 ont été retournés (45,9 %). Parmi les carnets retournés, 348 500 ont été répartis en trois catégories :

- ▶ 248 131 ne mentionnent aucun prélèvement (70,7 %) ;
- ▶ 101 078 mentionnent au moins un prélèvement (28,8 %) ;
- ▶ 1 652 sont illisibles (0,5 %).

Le total des prélèvements déclarés par les chasseurs qui ont retourné leur carnet, et saisis dans le fichier national, s'élève à 449 900 bécasses.

### Les chiffres dans l'Hérault

Dans notre département, au terme de la saison 2015/2016, 1 751 carnets ont été retournés sur les 19 169 distribués, soit un taux de 9,1 %. C'est nettement insuffisant ! Dans le détail, nos techniciens ont relevés :

- ▶ 1254 carnets sans prélèvement ;
- ▶ 496 carnets avec prélèvement ;
- ▶ 1 carnet illisible ;
- ▶ 2585 oiseaux prélevés.

### De nouvelles balises posées en 2017

25 balises de deux sortes (GPS/GSM et Cell ID) ont été posées sur 6 sites : en Bretagne, dans l'Oise, dans les Deux Sèvres, dans les Landes, en Ardèche et dans l'Hérault.

Le 23 février 2017, une balise posée dans notre département émettait encore sur son lieu de capture. Le 15 mars elle était au sud de Montélimar près de Malataverne.



## Préparez votre prochaine saison, avec le soutien de la fédération

Que ce soit sur le plan technique, matériel ou financier, la fédération est aux côtés des sociétés de chasse pour les aider dans la mise en œuvre de leurs projets.

Après la fermeture, dans chaque société de chasse, des bénévoles consacrent un peu, voire beaucoup de leur temps, à la gestion de leur territoire, en entreprenant des travaux qui sont à l'évidence bénéfiques à la faune sauvage.

### Priorité : le piégeage

La régulation des espèces nuisibles constitue le fondement d'une bonne gestion des territoires. Dans ce domaine, la fédération met à la disposition des sociétés différents



Le piégeage des espèces nuisibles est primordial dans toutes les sociétés.

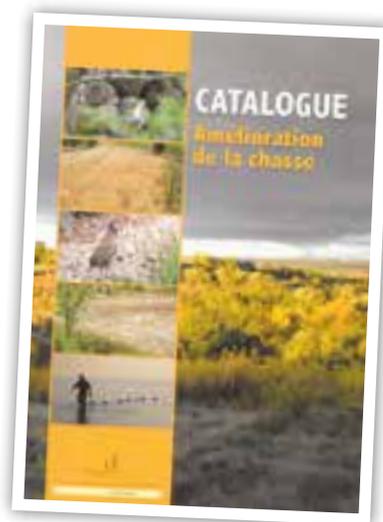
engins de capture homologués à prix coûtant. Elle organise chaque année une ou plusieurs formations de piégeurs, qui permettent d'obtenir un agrément individuel. Enfin, elle adresse à tous les piégeurs qui en font la demande un carnet de piégeage. De telle sorte qu'en se conformant à la réglementation en vigueur, chaque piégeur est opérationnel dès la fin de la saison de chasse, et ce jusqu'à la prochaine ouverture. Etant entendu que dans chaque village, dans chaque société, la régulation des nuisibles s'impose.

### Un catalogue de subventions

La fédération subventionne un certain nombre d'aménagements, répertoriés dans un catalogue "Amélioration de la Chasse" que les présidents de sociétés peuvent obtenir sur simple demande.

On y trouve des subventions propres au développement du gibier, telles que les cultures faunistiques, le

débroussaillage, les points d'eau, les agrainoirs, les garennes artificielles, les parquets de prélâcher, mais aussi des clôtures de protection contre les dégâts, ainsi que des aides au gibier de repeuplement, l'incitation à des fermetures anticipées par espèce, à des limitations des jours de chasse, à des prélèvements maximum autorisés... et bien d'autres choses encore.



## L'EXEMPLE D'UN ABREUVOIR SUBVENTIONNÉ

Toute la faune sauvage a besoin de s'abreuver, particulièrement en période estivale. Pour réaliser un abreuvoir, nos techniciens conseillent :

- ▶ de choisir de préférence un site d'accès facile pour assurer son remplissage ou, dans la mesure du possible, le fond d'un écoulement collinaire ; dans ce cas, l'abreuvoir ne se remplira que quand il pleuvra ;
- ▶ d'éviter le dessous des arbres, car les feuilles mortes

souillent l'eau rapidement ;

- ▶ de prévoir une capacité minimum de 200 litres ;
- ▶ de maçonner la cuvette au mortier (profondeur maximum 15cm, avec bords en pente douce) ;
- ▶ d'appliquer le lendemain un produit étanche sur toute la surface ;
- ▶ de procéder le lendemain à la mise en eau ;
- ▶ de placer dans l'abreuvoir deux ou 3 grosses pierres

qui émergent de la surface de l'eau.

Enfin ne jamais oublier qu'un point d'eau n'a de valeur que s'il est régulièrement mis à niveau.



L'emplacement d'un abreuvoir doit être facile d'accès pour faciliter sa mise à niveau.

## Vous franchissez un obstacle : déchargez votre arme !

Parmi les règles élémentaires de sécurité, reprenons celle du franchissement d'obstacle lors de nos déplacements à la chasse.

### Les chiffres sont éloquentes !

Ces 12 dernières saisons de chasse, 36 accidents concernant des franchissements d'obstacles ont été recensés, dont 12 cas mortels ; soit une moyenne de 1 par saison. Pourtant, on ne cesse de le rabâcher, que ce soit aux candidats à l'examen du permis de chasser ou lors des formations sur la sécurité, il n'y a que lorsque elle est ouverte et déchargée qu'une arme n'est plus dangereuse. Le simple respect de cette règle permet d'éviter des accidents lors d'un franchissement.

Quand on franchit un obstacle l'arme est systématiquement déchargée et ouverte.

En aucun cas on ne doit se fier au cran de sécurité.



### En quatre temps, trois mouvements...

Je dois sauter un fossé, franchir une clôture, descendre ou monter une zone à forte déclinaison, traverser un fourré ou une haie... la règle est simple :

- ▶ je décharge mon arme et la laisse ouverte ;
- ▶ je franchis l'obstacle ;
- ▶ je vérifie l'intérieur des canons pour voir s'ils ne sont pas obstrués ;
- ▶ je recharge mon arme canons vers le bas.

Je prends soin de faire toutes ces manipulations vers une zone dégagée, en toute sécurité vis-à-vis de tiers ou de leurs biens.

Pour conclure, rien n'est bien compliqué. Et si l'on a coutume de dire que le risque "zéro" n'existe pas, nous pouvons tout de même, sur de tels sujets, nous en approcher.



A chaque occasion (chargement, déchargement), les canons sont examinés pour vérifier qu'ils ne sont pas obstrués.



Le chargement de l'arme s'effectue canon dirigé vers le bas, en relevant la crosse pour les armes basculantes.

## La FDC34 agréée au titre de la protection de l'environnement

Le 4 avril 2017, la fédération a présenté sa demande afin d'obtenir le renouvellement de son agrément au titre du décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011. L'arrêté préfectoral n° 2017-I-1134 en date du 28 septembre 2017 a renouvelé cet agrément pour 5 ans conformément aux articles R 141-1 à R 141-20 du code de l'environnement. Cet agrément reconnaît la fédération comme acteur dans le domaine de l'environnement et lui permet d'être consultée par les instances publiques sur tous les dossiers relevant de la gestion de l'environnement, de la faune et de la flore. Des questions souvent essentielles pour les pratiques actuelles et futures de la chasse auxquelles il vaut mieux être associé.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT SE TIENDRA LE SAMEDI 7 AVRIL 2018 À SAINT-GERVAIS-DUR-MARE

## L'esprit du Sud à Vendargues

Après un premier rassemblement en mai 2017 à Béziers, l'association "Esprit du Sud 34" a organisé le samedi 28 octobre 2017, un second rassemblement qui a eu pour cadre les arènes de Vendargues.



Présidé par Philippe Maury, professeur au CHU de Montpellier, "Esprit du Sud 34" entend défendre les activités culturelles et traditionnelles de notre région, qui reposent sur un patrimoine ancestral comme les différentes formes de chasse, de pêche, d'élevage, de tauromachie (camarguaise, landaise et espagnole), de pratiques agricoles et de gastronomie. Les chasseurs étaient représentés à ce rassemblement par le Président de la Fédération Jean-Pierre Gaillard et le Conseiller Régional Ferdinand Jaoul.

## Bien-être animal : un enjeu de société

Phénomène de société nouveau, le mouvement "welfarisme" ou "bien-être animal" a pris une ampleur considérable ces derniers mois. Ce mouvement est animé par une minorité qui, sous couvert de militer pour la bienveillance des animaux domestiques, privilégient la nourriture végétarienne et visent à bannir toute forme d'utilisation de produits d'origine animale : viande mais également lait, œuf, cuir, laine etc.

Un changement de sensibilité s'est donc fait sentir dans l'opinion. Plus la distance de nos modes de vie urbains nous éloigne du sauvage, plus le rapport à la nature et à l'animal est fantasmé. Le rapport à l'animal de compagnie s'accroît et tend à être étendu aux animaux sauvages.

Un parti "animaliste" a même été constitué pour les élections législatives et sénatoriales. Organisés en groupe de pression, avec des moyens financiers et médiatiques considérables, la chasse est une de leurs cibles privilégiées.

Pour contre-argumenter ces dangereuses dérives, la Fédération Nationale des Chasseurs vient de mettre en place un groupe de travail national sur les "enjeux sociétaux"

## La peste porcine s'étend

Alors que l'Europe avait réussi à s'en débarrasser totalement en 1985, la peste porcine africaine a été constatée en 2014 en Pologne. Depuis, elle contamine de plus en plus de pays voisins. En 2014, la Lituanie qui déclarait également ses premiers foyers ; puis ces dernières années, la Lettonie, l'Estonie et la Moldavie ont aussi été touchés. Enfin en juin 2017, la République Tchèque ainsi que la Roumanie ont déclaré des foyers.

**ELEVAGE DE GIBIERS  
TARRAL**  
[www.elevage-tarral.fr](http://www.elevage-tarral.fr)

**LIEVRE DE FRANCE  
LAPIN DE GARENNE**

Lièvres repris en parcs de pré-lâchers.  
Lapins vaccinés contre la myxomatose et VHD.

**06 72 97 16 99  
05 65 64 14 87**

Puechagut 12300 ALMONT LES JUNIES  
[contact@elevage-tarral.fr](mailto:contact@elevage-tarral.fr)

Si le virus responsable de cette maladie ne touche que les porcs et les sangliers et ne présente aucun danger pour l'homme, son arrivée en France aurait des conséquences particulièrement catastrophiques pour la filière porcine, ainsi que pour les populations de sangliers.

Ce virus est très résistant dans les viandes et les produits d'animaux contaminés, même congelés. De même, dans le milieu naturel, sa transmission se fait soit de proche en proche entre individus, soit par le biais d'activités humaines sur de plus longues distances et notamment lors des transports de viande ou d'individus vivants, porcs ou sangliers. Seule une détection rapide après l'introduction du virus permettra de réduire, par l'abattage des animaux, les conséquences de son introduction en France sur notre activité.

Sans être alarmiste, il est vivement conseillé aux chasseurs qui vont pratiquer en Europe de l'Est de nettoyer soigneusement et minutieusement leur matériel avant de revenir en France et de ne pas rapporter de viande de sangliers, de porcs, ou des trophées de chasse.

## Création d'un Comité Régional de la Biodiversité

Copiloté par l'État et la Région, le CRB constitue le lieu privilégié d'information et d'échange sur tous les sujets relatifs à la préservation de la biodiversité au sein de la région.

A noter que Lucie Gillioz de la FRC Occitanie et Nicolas Cayssiols de la FDC 12 ont été désignés parmi les 145 membres qui composent ce comité.

Le CRB devra contribuer à définir la stratégie régionale pour la biodiversité. Il examinera son intégration dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Occitanie 2040. Des chantiers structurants sont déjà en cours. Ils sont liés à la mise en œuvre de la séquence "Éviter – Réduire – Compenser". Cette séquence vise à faciliter le développement économique en préservant la Biodiversité. Mais encore à la construction de la future Agence Régionale de la Biodiversité, outil de coopération et de financement pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets de territoires. La Région, chef de file, a également décidé de construire



### ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



#### Un nouveau concept mis en place début 2015

**Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,  
Les conseils avisés d'un armurier professionnel**

**Stephan BOYER**

#### Des délais courts

**Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)**  
**Ventes, montages, réglages optiques** toutes marques  
**Préréglage de vos carabines par laser**, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.  
 Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.  
**Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.**

**Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat**

**Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...**

**Agent : Pierre Artisan Optiques** toutes marques

**Choix très complet des grandes marques de munitions** pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

**Marques cartouches : RIO, Mary Arm, TUNET, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques**

**Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse**

**Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault  
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)**

**Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33**

**Mail : [standpoussan@orange.fr](mailto:standpoussan@orange.fr)**

une Stratégie Régionale de la Biodiversité. Ce document cadrera l'action publique qui sera notamment alimentée par ces premiers chantiers.

Le comité régional sera consulté sur les orientations du contrat de plan État-Région ainsi que sur les orientations stratégiques de la future agence régionale de la biodiversité. Son avis pourra être recueilli sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques préalablement à l'enquête publique. Il doit également veiller, en lien avec les comités de massifs, à la cohérence de ces documents avec les enjeux inscrits dans les schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massifs.

## Le décès d'Emile Doulcier

Membre fondateur et Président de la Société de chasse de Laroque, président pendant plusieurs décennies, Emile Doulcier est décédé courant octobre, à l'âge de 89 ans, victime d'un accident de la circulation devant son domicile. Fidèle serviteur de la chasse, Emile Doulcier avait connu l'époque bénie du lapin, avant la myxomatose. Il croyait dur comme fer au retour de cette espèce et avait soutenu, des années durant et avec force de convictions, l'Association Nationale des Chasseurs de Lapins et Chasses Traditionnelles (ANCLATRA) dans ses travaux de recherche contre la myxomatose et la vhd.

Emile était très investi dans la vie de son village. Il avait été conseiller municipal de 1959 à 1983, puis maire adjoint de 1983 à 1989. C'est à son initiative que la commune de Laroque s'était jumelée avec la commune belge de Saint-Hubert, capitale européenne de la chasse.

Emile avait bouclé sa carrière cynégétique il y a peu, à la SOTMANI, association de chasse dont le territoire est situé sur le plateau de Saint-Maurice-de-Navacelles. Sur notre photo d'archives, on le voit à gauche en train de dépecer un sanglier avec ses collègues chasseurs de la SOTMANI.

*A ses proches la fédération présente ses condoléances attristées.*



# FÊTE DE LA CHASSE DU GRAND BITERROIS

## 23 ET 24 JUIN 2018

Test d'aptitudes naturelles  
Expositions de chiens  
Nombreuses animations

Stade de l'Enclos-Cazouls-les-Béziers

## Ça tangué du côté de l'ONCFS !

Un communiqué de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du 27 octobre 2017 nous apprend que le conseil d'administration de cet établissement public s'est prononcé, à la majorité, contre le projet de budget 2018 qui lui a été présenté.



Préparé selon les orientations définies par les ministères de tutelle de l'établissement public (Transition écologique et solidaire, Agriculture et Alimentation) et par le ministère de l'Action et des comptes publics, ce budget prévoyait notamment la suppression de la subvention pour charge de service public, remplacée par une contribution provenant des agences de l'eau et une nouvelle réduction des effectifs fixée à -42 agents en 2018 contre -30 à -32 les années précédentes.

Les administrateurs ont ainsi souhaité exprimer leur profond désaccord en particulier sur cette énième réduction des effectifs alors même que les missions confiées à l'établissement public ne cessent de croître depuis plusieurs années et portent de plus en plus souvent sur des problématiques sensibles (gestion du loup et de l'ours, police sanitaire, trafic d'espèces...).

### Le désaccord est d'autant plus fort :

- ▶ que la capacité d'investissement de l'établissement a été réduite à la portion congrue en 2017 suite au désengagement du ministère chargé de l'Écologie à verser la quatrième et dernière tranche de subvention pour charge de service public à hauteur de 9.2 millions d'euros, initialement prévue dans le budget 2016, empêchant en 2017 presque toute acquisition de matériel nécessaire aux missions de police de l'environnement (véhicules notamment) ;
- ▶ que l'arrêt annoncé des contrats aidés pourrait conduire à une réduction complémentaire des effectifs à hauteur de 68 agents en 2018, ce qui va pénaliser le fonctionnement général des services de l'établissement, et notamment celui de ses services de terrain ;

▶ que l'accentuation de la baisse des effectifs de l'ONCFS est la conséquence directe de la consolidation des effectifs de la nouvelle Agence française pour la biodiversité, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) et de Parcs nationaux de France (PNF). Cette disposition est contraire à l'un des engagements pris par le chef de l'État lorsqu'il a signé, une fois élu, les trente propositions de la chasse française portées par la Fédération nationale des chasseurs (FNC), dont l'une prévoit de conforter l'ONCFS en lui confiant l'ensemble des missions de police judiciaire de l'environnement.

**Une deuxième réunion du Conseil d'Administration de l'ONCFS était prévue pour le 15 novembre 2017 mais n'a pas pu se tenir faute de quorum.**

### L'ONCFS EN QUELQUES CHIFFRES

Créé en 1972, l'Office dispose d'un budget de 120 millions d'euros pour remplir ses missions sur l'ensemble du territoire (métropole et DOM) et de 1700 personnes au service de la biodiversité :

- ▶ 1 000 Agents Techniques de l'Environnement, commissionnés par le Ministère chargé du développement durable, répartis dans les Services Départementaux et les Brigades Mobiles d'Intervention
- 350 Techniciens de l'Environnement, également commissionnés, affectés dans les Services Départementaux (encadrement), les Délégations Inter-Régionales et les différentes directions ;
- ▶ 70 ingénieurs et techniciens, regroupés au sein de cinq C.N.E.R.A spécialisés dans un groupe d'espèces : avifaune migratrice, cervidés et sangliers, faune de montagne, petite faune sédentaire de plaine, prédateurs et animaux déprédateurs ;
- ▶ 80 cadres techniques ;
- ▶ 156 personnels administratifs ;
- ▶ 30 ouvriers participant à la gestion des domaines et réserves gérés ou co-gérés par l'Office ;
- ▶ 25 inspecteurs du permis de chasser.



## Rémy Ribes Champion du Monde

**Ce dresseur de chiens d'arrêt, installé à Saint-Just, près de Lunel, s'est illustré en 2017, en remportant plusieurs titres dont celui de Champion du Monde par équipe des races britanniques.**

Que de chemin parcouru, depuis ses débuts en 2004 ! Sous l'affixe "Canal de Lunel", Rémy Ribes produit dans son élevage de Saint-Just, dans l'Hérault, des épagneuls bretons et des braques français de type Pyrénéen. La deuxième corde à son arc, c'est le dressage. Son palmarès, déjà très étoffé, a atteint des sommets en 2017, avec plusieurs titres nationaux et internationaux :

- ▶ Champion du Monde par équipe des races britanniques ;
- ▶ Vice-Champion du Monde individuel des races britanniques ;
- ▶ Vice-Champion d'Europe des Pointers ;
- ▶ Champion d'Europe par équipe des Epagneuls Bretons ;
- ▶ Vainqueur de l'Open de France.

### Une sélection rigoureuse

Avant d'atteindre ce haut niveau, c'est comme au football, il faut être détecté par des sélectionneurs de la Société Centrale Canine, qui scrutent en permanence les performances et les résultats des chiens en concours. Rémy Ribes a franchi tous ces obstacles de sélection avec plusieurs spécimens :

Avec Joli Cœur de la Demie Brume, un pointer mâle de 3 ans qui appartient à un de ses clients, il a été sélectionné en équipe de France, laquelle a remporté le Championnat du Monde par équipe des races britanniques, qui s'est déroulé à Herm, dans les Landes. Toujours avec Joli Cœur, il a été classé Vice-Champion du Monde en individuel et Vice-Champion d'Europe des Pointers.

Dans tous les cas, il s'agit de quête de chasse sur gibier tiré, au cours de laquelle sont jugés, la quête bien sûr, mais aussi la prise de point

(arrêt), la sagesse à l'envol et au feu et le rapport à l'ordre.

Il a aussi gagné le Championnat d'Europe par équipe des épagneuls bretons avec Intrus du Canal de Lunel, un spécimen de 4 ans produit dans son élevage. Enfin, Rémy Ribes a enfin remporté l'Open de France avec Ionic du Milobre de Bouisse, un braque français type Pyrénéen qui appartient à un de ses clients.

### Dressage en Andalousie

Ces performances valorisent d'une part son travail de dresseur professionnel, mais aussi ses qualités d'éleveur. Avec Audrey, son épouse, ils produisent une lignée d'épagueuls bretons et une lignée de braques français de type pyrénéen. Une petite maille qu'il ne faut pas confondre avec le braque fran-

çais type Gascogne, plus grand et plus massif.

Chaque année, au mois de février, Rémy Ribes part pendant un mois en Andalousie avec des chiens au dressage. Là-bas, près de Séville, chaque sujet est soumis à un entraînement intensif journalier. Compte tenu des populations d'oiseaux, les chiens prennent autant de contact que lors d'une grosse saison de chasse en France. Alors forcément, ils reviennent "bien mis".

Enfin, lorsqu'il lui reste un peu de temps libre, Rémy Ribes chasse la bécasse. Quel régal avec Intrus !

**Contact : Centre Canin du Canal de Lunel - 883, chemin du Mas de Figuières 34 400 Saint-Just. <http://canaldelunel.chiens-de-France.com>**



*Joli cœur : c'est avec ce pointer que Rémy Ribes s'est illustré au championnat du Monde.*

## Les résultats des rencontres Saint Hubert 2017

Elles ont réuni 24 participants qui ont évolué avec leurs chiens le samedi 28 octobre sur le territoire de la société de chasse de Montagnac. Dans chaque catégorie, un lauréat s'est qualifié pour la finale régionale.

A l'inscription, les rencontres Saint Hubert font l'objet d'une présélection afin de classer les participants par catégorie, selon qu'ils pratiquent le field trial, ou bien qu'ils sont simple chasseur ou chasseresse. Idem pour les chiens. Les spaniels (cocker, springer...) ne sont pas inscrits dans la même catégorie que les chiens d'arrêt (pointer, setter, épagneul, drahthaar...)

### Des conditions difficiles

La grande sécheresse qui sévissait dans notre département n'avait pas entamée l'ardeur des participants, pas plus d'ailleurs que le vent qui soufflait en forte rafale ce jour-là. Globalement, tous les chiens se sont bien comportés et ont eu au moins un contact avec le gibier, durant le temps qui leur était imparti. Vingt minutes au cours desquelles le chasseur évolue avec son chien, accompagné d'un juge qui note sa prestation, selon des

critères préétablis portant sur la sécurité, la conduite du chien et ses aptitudes lorsque son auxiliaire est en présence du gibier. A cela s'ajoute un questionnaire qui porte sur la cynophilie et la cynégétique qui constitue en quelque sorte la partie théorique de l'épreuve.

### Les lauréats

Ils ont fini premier de leur catégorie et sont sélectionnés pour la finale régionale :

- ▶ Catégorie chasseur-chien d'arrêt : Jonathan Laporte avec Jo (Pointer)
- ▶ Catégorie chasseur-spaniel : Benjamin Deville avec Mistral (Springer)
- ▶ Catégorie trialisant-chien d'arrêt : Rémi Pla avec H'Cup (Épagneul Breton)
- ▶ Catégorie trialisant-spaniel : Etienne Martinez avec Hunter (Springer)
- ▶ Catégorie chasseresse : Josette Bouvier avec Djin (Setter Anglais).



Jonathan Laporte et Jo (pointer) se sont brillamment qualifiés pour la finale régionale.

### MARIE-CLAIRE ARNOUX ET BERNARD AUSSEL TIRENT LEUR RÉVÉRENCE

Après 15 ans de bons et loyaux services, Marie-Claire Arnoux et Bernard Aussel passent la main de l'organisation des rencontres Saint Hubert départementales et régionales. Marie-Claire aux inscriptions, mais surtout à l'intendance où rien ne manquait aux participants, du petit déjeuner le matin à leur arrivée, à l'apéritif de mi-journée, suivi d'un bon repas, elle avait l'œil sur tout ce qui faisait du Saint Hubert une journée conviviale.

Bernard s'occupait aussi des engagements, du contrôle des chiens et des candidats, mais surtout du déroulé des épreuves où il officiait en tant que juge, avec une expertise certaine doublée d'un paternalisme de bon aloi. Nous les remercions de leur disponibilité et nous leur souhaitons de poursuivre leurs épopées cynégétiques le plus longtemps possible.



## Le calendrier 2018 des concours de meutes et brevets de chasse

Concours de meutes organisés par la FACCC (Fédération des Associations de Chasseurs aux chiens Courants)

Date	Voie	Lieu	Responsable	Téléphone
10 février	Lapin	Teyran	D.Carrière	06 07 55 02 06
03 et 04 mars	Lièvre	Fraisse/Agout	Ch.Allies	06 87 33 56 59
10 et 11 mars	Sanglier	Les rives	D.Agussol	06 82 45 65 48
23-24-25 mars	Lièvre	St Martin de Londres*	D.Lacroix	06 20 82 10 11

\* le concours sur lièvre de St Martin de Londres est une finale nationale

Plus d'infos sur [www.faccc.fr](http://www.faccc.fr)

Brevets de chasse organisés par la SCC (Société Centrale Canine)

Date	Voie	Lieu	Responsable	Téléphone
10 et 11 février	Lapin	Grabels	M.Platret	03 85 96 29 58
10 et 11 février	Lapin	Pinet	A.Arnaud	06 88 34 11 31
02 au 04 mars	Sanglier	Bousquet d'Orb	M.Boyer	06 88 18 70 11
09 au 11 mars	Sanglier	Riols	F.Cazals	06 32 41 77 40
16 au 18 mars	Sanglier	Combaillaux	N.Fabre	06 21 34 11 88
23 au 25 mars	Sanglier	Pardailhan/St Jean	L.Laviale	06 99 40 23 72

Plus d'infos sur [www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr)

*Diane de Combaillaux*  
*Travers du Grand Autas (Murles)*  
**16, 17 et 18 mars 2018**



*Brevet de chasse sur sanglier*  
**Organisé par la Délégation Régionale  
du Club du Griffon Nivernais**

**Syndicat de chasse de Montagnac**  
**Recherche piégeur agréé expérimenté**  
**Contact : 06 20 40 03 85 ou 06 71 44 18 92.**

*S'équiper Partager Voyager Rencontrer*

*Prochain rendez-vous*  
**06 au 09 avril**  
**2018**

**PARC DES EXPOSITIONS**  
**L'ÎLE L'AUMÔNE**  
**ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY**  
**78200 MANTES-LA-JOLIE**

↳ Autoroute A13 sortie N°11 /



**Salon de  
la Chasse**  
**et de la Faune Sauvage**

[www.salondelachasse.com](http://www.salondelachasse.com) / +33 (0)1 34 78 98 47



## Cuissot de chevreuil au four

### INGRÉDIENTS

- ▶ Un cuissot de chevreuil,
- ▶ Beurre, huile de tournesol, huile d'olive, sauce soja sucrée
- ▶ Quatre échalotes, une gousse d'ail
- ▶ Une branche de thym, une feuille de laurier

### PRÉPARATION

- ▶ Enduire le cuissot de beurre et d'huile de tournesol
- ▶ Saler, poivrer
- ▶ Beurrer un plat à gratin, déposer le cuissot et mettre au four à 200°C en comptant 20 minutes environ par kilo pour obtenir une viande saignante
- ▶ Arroser régulièrement la viande avec la préparation suivante : dans un bol, mélanger ½ verre d'huile de tournesol, une cuillère à soupe d'huile d'olive, un verre de vin blanc sec fruité, quatre échalotes hachées, une gousse d'ail pilée, une branche de thym, une feuille de laurier, deux cuillères à café de sauce soja sucrée

**Vous pouvez accompagner ce plat de pommes reinettes sautées au beurre.**

## LE GIBIER DE CHASSE

### RETROUVEZ LES SAVEURS DE LA NATURE

#### 6 bonnes raisons de déguster du gibier de chasse :

- **Diversité des espèces**  
... vous avez le choix !
- **Multiplicité des occasions**  
... vous pouvez vous faire plaisir !
- **Variété des morceaux**  
... vous avez toujours la solution !
- **Originalité des recettes**  
... vous pouvez rêver !
- **Qualités nutritionnelles**  
... vous restez en forme !
- **Traçabilité**  
... vous avez la garantie de l'origine !



Pour plus d'informations :  
[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)



## Dans les archives de notre revue fédérale

Quelle était l'actualité cynégétique en 1990 ? Pour le savoir, nous sommes allés revisiter les articles parus cette année-là dans notre revue "La Chasse dans l'Hérault".

### DANS LE NUMÉRO 7 DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 1990

#### CPNT conteste la légalité de la directive "Oiseaux"

Le mouvement CPNT (Chasse-Pêche-Nature-Traditions), qui a vu le jour en octobre 1989, invite les fédérations de chasseurs à se joindre à son action de contestation de la légalité de la directive européenne 79/409 en déposant un recours préjudiciel devant la Cour de Justice Européenne.

En effet, face à la Commission Européenne, les parlementaires nationaux sont impuissants. Or, depuis 2 ans, les opposants à la chasse portent les périodes de chasse établies par les préfets sur le plan judiciaire. Le seul argument

qui leur offre prise n'est qu'une banale directive, vieille de 10 ans, qui ouvre par ses imprécisions la porte à toutes les interprétations. Face à la commission européenne

#### Mais encore...

- ▶ Le procédé de vaccination des lapins par les puces fait naître beaucoup d'espoir au sein du monde cynégétique.
- ▶ Dans la loi sur l'adaptation de l'exploitation agricole, l'Assemblée Nationale adopte 3 amendements autorisant les chasses traditionnelles avec des prélèvements sélectifs et en petite quantité.
- ▶ Au nom de la fédération, Jean Blayac remet un chèque de 1000



*L'autocollant de CPNT : en 1990, tous les chasseurs le collait sur la lunette arrière de leur véhicule.*

francs à Monsieur Caumette, instituteur à Saint-Pons-de-Mauchien, pour récompenser sa classe, lauréate d'un concours d'affiches sur le thème de la protection de la faune sauvage.

### DANS LE NUMÉRO 8 DE JUILLET 1990

#### L'Assemblée générale de la fédération à Frontignan

Parmi les points forts, le référendum des dianas sur l'utilisation de la chevrotine donne les résultats suivants : 43,37 % sont pour l'utilisation de la chevrotine, 56,63 % sont contre.

Concernant la situation du gibier, les arrêtés gibier d'eau sont attaqués, les plans de chasse grand gibier sont globalement en augmentation, le sanglier est stable, le lapin est touché par la myxomatose depuis 1952 et depuis l'année dernière par la VHD. Enfin, les populations de perdrix sont en chute libre. Le parc fédéral de Bédarieux accuse une baisse de production de perdrix due aux mauvaises conditions climatiques.

Enfin, sur le plan de la communication, le congrès entérine la décision



*Les chasseurs de sanglier ne pourront plus tirer la chevrotine la saison prochaine, ainsi en a décidé le congrès fédéral en 1990 à la suite d'un référendum sur le sujet.*

du Conseil d'Administration concernant la revue fédérale "La Chasse dans l'Hérault". Elle était jusqu'ici envoyée aux présidents de sociétés de chasse, elle sera désormais étendue à partir de janvier 1991 à tous les chasseurs du département.

#### Mais encore...

- ▶ Du côté de la garderie, Léopold Roger est honoré de la médaille

d'argent des fédérations et Bruno Milhaud est sacré champion de France de boxe française.

- ▶ A l'ANCLATRA, le professeur Auguste Commeyras succède à Lucien Trilles.
- ▶ Le GIC du Bérange voit le jour. Il regroupe les communes de Vendargues, Castries, Jacou, Teyran, Le Crès et Castelnau-le-Lez.
- ▶ L'examen du permis de chasser comporte désormais l'obligation pour les candidats de suivre une formation pratique.
- ▶ Joël Vidal de Magalas s'illustre avec ses bassets fauves de Bretagne avec 560 points en meute dont 145 points pour "Canaille de l'Escouadou"
- ▶ Cobol de la Lembaz, pointer conduit par Jean-François Hémond, de Saussines, se classe 3ème au championnat d'Europe de grande quête.

## DANS LE NUMÉRO 9 D'OCTOBRE 1990

### Des réflexions sur l'ouverture du gibier d'eau

Elles émanent de René Bessières qui était à l'époque Président de l'Association de Chasse Maritime des Communes Riveraines de l'Étang de l'Or. L'ouverture, qui a eu lieu le 5 août 1990, a privé les chasseurs de gibier d'eau "au poste" de 3 semaines de chasse. Pourtant la commission fédérale avait proposé la date du 21 juillet. Mais les instances nationales en ont décidé autrement. Pour l'ACM de l'Étang de l'Or, qui compte 1300 adhérents, cette ouverture fut très bonne, les foulques et les canards étaient au rendez-vous et il y eut peu de bredouilles.

Cette réussite est due essentiellement à la régénération des eaux de l'étang, mais aussi aux aménagements réalisés dans les marais communaux qui se prêtent admirablement à la nidification.



En 1990, l'ouverture sur l'étang de l'Or fut très bonne : foulques et canards étaient au rendez-vous.

### Mais encore...

- ▶ La myxomatose est toujours là, explique le professeur Commeyras, il nous faut un labo !
- ▶ Selon Jean Blayac, avec un taux de reproduction inférieur à 1, les perspectives d'ouverture de la perdrix rouge sont catastrophiques.
  - ▶ Les héraultais Julien Soulié de Bruno Balp voient leurs chiens griffons korthals présélectionnés pour le championnat du Monde sur gibier tiré en Espagne.
  - ▶ Le petit livre vert 1990 vante la qualité de présentation et le contenu de notre revue fédérale "La Chasse dans l'Hérault".

## DANS LE NUMÉRO 1 DE JANVIER 1991

### La revue fédérale à tous les chasseurs

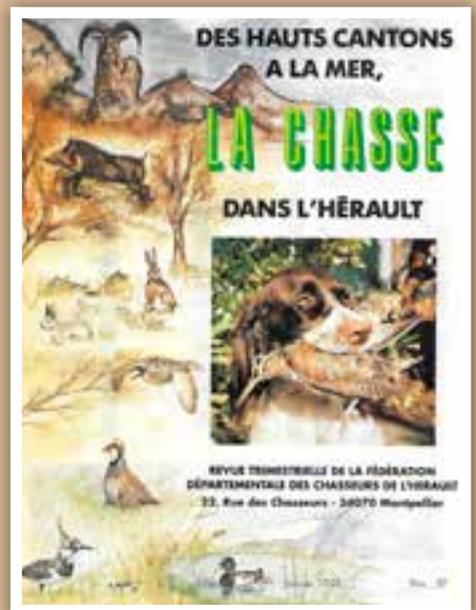
Pourquoi le N° 1 après le N° 8. Parce qu'auparavant la revue n'était tirée qu'à 1000 exemplaires destinés aux sociétés de chasse adhérentes à la fédération. Désormais, une nouvelle série voit le jour avec ce N° 1 qui sera tiré à plus de 30 000 exemplaires et sera envoyé chaque trimestre à tous les chasseurs du département ayant validé leur permis.

Dans ce numéro, un article sur la chasse "à la caisse" sur les berges du bassin de Thau, la Création de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), un rapport d'inspection sur la gestion du parc d'élevage de Bédarieux, et les opérations de

plantation de haies un peu partout dans le département sous le slogan "À la Sainte Catherine, tout bois prend racine".

### Mais encore...

- ▶ La visite sur le stand de la fédération de la foire internationale de Montpellier du député maire de Montpellier Georges Frêche.
- ▶ Michel Jeanjean, Vice-Président du Club National des Bécassiers, commente la saison bécassière, qui a été caractérisée par l'abondance de la belle des bois.
- ▶ Des échelles sont posées dans le canal de Gignac pour sauver le grand gibier de la noyade.



A partir de janvier 1991, la revue fédérale est envoyée à tous les chasseurs. Le N° 1 est devenu "collector".

### 1990 EN CHIFFRES

**11** : c'est le nombre de fédérations, dont la nôtre, qui ont adhéré à l'IMPCF dès sa création.

**400** : c'est le nombre moyen de chasseurs qui pratiquait "à la caisse" sur le bassin de Thau

**Entre 4000 et 5200** : c'est la fourchette du prélèvement global, toutes espèces confondues, qui était comptabilisée en 1990 sur le bassin de Thau.

**120 000** : c'est le nombre d'exemplaires du supplément "Spécial Chasse" de 12 pages qui sortait avec le Midi Libre, quelques jours avant l'ouverture.

# BIODIVERSITÉ

## La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage



### LA BIODIVERSITÉ, UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER

L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore.

La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

 @occitanie | [laregion.fr](http://laregion.fr)



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée